



Le Directeur Général

Schiltigheim, le 19 janvier 2024

Monsieur Claude POMERO
Gérant de la SOCIETE COTREF
17 RUE GUIGLIONDA DE SAINTE AGATHE
06300 NICE

Lettre recommandée AR n°1A 201 888 6913 8

N/réf. : 2023T0200EPATEM

V/réf. : 339cm2259

Objet : **Périmètre de Schorbach - Commune de Schorbach - rue Principale - Renforcement du réseau d'alimentation en eau potable**

PJ : **1 lettre de consultation relative au marché 2023T0200EPATE**

Monsieur,

J'ai bien réceptionné vos courriers datés du 25 septembre 2023 et du 9 janvier 2024 par lesquels vous sollicitez des documents relatifs au marché susmentionné.

Votre demande s'appuie sur les dispositions du Code des relations entre le public et l'administration, qui précise également à son article L 311-6 que « *ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs dont la communication porterait atteinte [...] au secret des affaires, lequel comprend le secret des procédés, des informations économiques et financières et des stratégies commerciales ou industrielles et est apprécié en tenant compte, le cas échéant, du fait que la mission de service public de l'administration mentionnée au premier alinéa de l'article L. 300-2 est soumise à la concurrence* ».

Or, votre demande de documents requiert :

- une copie du rapport d'analyse des offres ;
- la liste des candidats admis à la présenter une offre ;
- leur offre de prix globale ;
- la méthode de notation utilisée.

D'après les préconisations de la Commission d'Accès aux documents Administratifs (CADA – <https://www.cada.fr/administration/marches-publics>), les informations communicables sont la liste des candidats admis à la présenter une offre et leur offre de prix globale que vous retrouverez ci-dessous :

- ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE : 349 993,00 € HT
- COLAS France ETABLISSEMENT MOSELLE EST : 389 960,00 € HT
- RENE GREBIL ET CIE : 296 519,00 € HT (*attributaire du marché*)

.../...

En ce qui concerne la méthode de notation utilisée, elle est précisée dans la lettre de la consultation transmise via le profil d'acheteur au moment de la consultation et dont vous trouverez la copie en pièce jointe.

Quant au rapport d'analyse des offres, les mentions et informations relatives aux candidats non retenus sont uniquement communicables aux candidats qui en font la demande et seulement en ce qui le concerne.

M. Hadrien TOUSSAINT, Directeur des Ressources Financières et Matérielles (hadrien.toussaint@sdea.fr - ☎ 03 88 19 29 81) reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Espérant néanmoins avoir répondu à votre attente et vous priant de bien vouloir nous excuser du délai d'instruction de votre demande en raison de la forte mobilisation de nos équipes dans le cadre des nombreux projets menés par notre Syndicat, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Joseph HERMAL



Schiltigheim, le 4 juillet 2023

LETTRE DE CONSULTATION

Affaire suivie par : M. Olivier MULLER
@ : olivier.muller@sdea.fr

Objet : marché spécifique n° 2023T0200EPATEM
Périmètre de Schorbach – Commune de Schorbach – rue Principale – Renforcement du réseau d'alimentation en eau potable

PJ : dossier de consultation des entreprises (DCE)

Madame, Monsieur,

Votre société fait partie du système de qualification des prestataires pour l'exécution de travaux publics sur les réseaux d'alimentation en eau potable et sur les réseaux d'assainissement du SDEA.

En application du règlement du système de qualification, nous avons l'honneur de vous consulter en vue de la passation du marché spécifique cité en objet.

Vous veillerez à nous remettre votre meilleure proposition avant le **04/09/2023 à 12H00**.

Les offres sont obligatoirement à transmettre par voie dématérialisée, via la plateforme indiquée sur www.plateforme.alsacemarchespublics.eu.

Pour mémoire, tout membre du système de qualification devra impérativement remettre une offre à chaque remise en concurrence ou justifier par écrit son impossibilité de remettre une offre.

Ce jugement sera effectué dans les conditions fixées par l'article L.2152-7 et les articles R.2152-6 et suivants du code de la commande publique (CCP).

Les offres seront appréciées selon **les critères dont la pondération est définie ci-dessous** :

- **Prix (80 points)** : les prix considérés seront ceux figurant au bordereau des prix unitaires (BPU) et la comparaison des offres se fera à partir du détail quantitatif estimatif (DQE) joint à remplir impérativement.
- **Valeur technique (20 points)** : chaque soumissionnaire doit compléter le cadre de réponse technique (CRT) joint au DCE concernant les sous-critères suivants :
 - Le mode opératoire (10 points) : description des phases, planning, l'entreprise indique si elle s'engage à établir un plan d'exécution, gestion routière à proximité du chantier, lieu d'évacuation des déblais, identification des points critiques liés au chantier, le repérage et le marquage des réseaux (AIPR à jour).

- Les moyens humains, matériels et les références (5 points) : les moyens humains et matériels prévus (uniquement si différences depuis la remise du marché de qualification), les références du personnel appelé à intervenir sur le chantier (uniquement si différences depuis la remise du marché de qualification).
- La prise en compte de la protection de l'environnement (5 points) : certifications à jour, caractéristiques du recyclé, analyses à jour.

Le SDEA se réserve le droit de négocier les trois premières offres du classement suite à première analyse. Le marché pourra également être attribué sans négociation sur la base des offres initiales.

Les documents suivants devront impérativement être remis au titre de votre offre :

- **L'acte d'engagement (AE) complété,**
- **La déclaration du candidat (DC1),**
- **Le BPU-DQE complété (aux formats EXCEL et PDF),**
- **Le CRT complété et accompagné des documents qui y sont éventuellement demandés,**
- **L'attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant l'activité du titulaire.**

Les offres sont valables 4 mois à compter de la date limite de remise des offres. En cas de négociation, la durée de validité sera appliquée à chacune des remises d'offres.

Les candidats ont la faculté de poser des questions relatives à la présente consultation. Pour ce faire, ils peuvent faire parvenir leurs questions via www.plateforme.alsacemarchespublics.eu. Les candidats adressent leurs demandes au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres. Aucune autre demande ne sera acceptée au-delà de cette échéance.

Le SDEA pourra modifier le dossier de consultation jusqu'à trois jours avant la date limite de remise des offres. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

En application des articles R.2144-1 à R.2144-7, R.2152-6 à R.2152-8, R.2152-11 et R.2152-12 du CCP, un soumissionnaire déclaré attributaire devra, si son dossier de qualification n'est pas à jour :

- Produire les certificats fiscaux et sociaux relatifs à l'exercice budgétaire précédant celui de la consultation, délivrés par les administrations et organismes compétents (cf. arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts et taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession),
- Produire les différents justificatifs que le SDEA pourra demander en application des articles R. 2143-5 à R.2143-15 du CCP,
- Signer son acte d'engagement (s'il ne l'a pas fait avant le dépôt de son offre).

Chaque attributaire disposera d'un délai approprié pour signer et/ou fournir les documents réclamés. Pour assurer la traçabilité des échanges, la demande sera transmise par

l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation du SDEA. Si le candidat concerné ne produit pas lesdits certificats dans les délais impartis, son offre est définitivement rejetée.

En l'absence de signature des documents ou de production des attestations sollicitées au titre des articles R.2143-5 à R.2143-15 du CCP dans le délai demandé, son offre sera rejetée et le marché sera automatiquement attribué à l'opérateur classé immédiatement après lui dans le classement établi par le SDEA. Dans ce cas de figure, il sera également demandé au nouvel attributaire de fournir les mêmes justificatifs et/ou de signer les documents dans le même délai que l'attributaire initial. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Nous vous invitons vivement à conserver le courriel vous invitant à télécharger le présent DCE. Il vous permettra de déposer votre offre par voie dématérialisée par le biais du lien actif.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Olivier MULLER
Acheteur public